

# SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2009

~~~~~

Date de convocation : 13 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt deux octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Madame Sarah LAMBERT a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Nicole Bouet, Denis Galland, adjoints – Dominique Jouve, Lucien Gollé, Lucien Maury, Patrice Mondon, Jean-Claude Gras, Béatrice Rochaix , Régine Thévin, Sarah Lambert conseillers municipaux.

Absents : Christian Roux, absent excusé qui a donné pouvoir à Marie-Claude Fournet, Pierre Laurent, absent excusé qui a donné pouvoir à Dominique Jouve, Marie-Pierre Reynaud absente excusée qui a donné pouvoir à Lucien Gollé.

## 1) PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE.

Le procès verbal de la séance du quinze septembre deux mille neuf est validé à l'unanimité après lecture.

## 2) PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TERRASSE ET TRAVAUX DU BISTROT DE VENTEROL

Mme le Maire informe les membres du conseil que des devis ont été demandés à deux maçons depuis le mois dernier, mais aucun transmis. Un rendez-vous a été pris avec un des entrepreneurs, afin de lui apporter plus de détails quant aux souhaits de la municipalité dans la réalisation du bâtiment. Dossier à revoir au prochain conseil municipal.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie, consultée, propose une intervention pour réaliser une étude de faisabilité d'aménagement du bistrot, facturée 1889.68 € TTC.

Une subvention au titre du FISAC (30 % du montant HT des investissements de la commune) pourrait être sollicitée dans la limite de 75 000 € HT d'investissements.

Après concertation, les élus souhaitent étudier les devis des maçons avant de solliciter éventuellement la Chambre de Commerce. Dossier à revoir au prochain conseil municipal.

D'autre part Mme le Maire donne lecture d'un devis transmis par Mr BAYET relatif aux travaux de réfection de la cheminée du bistrot soit 1620 € HT.

Après délibération, malgré la réception d'un seul devis, et face à la nécessité de réaliser les travaux rapidement, le conseil valide à l'unanimité le devis et charge le maire de faire réaliser les travaux.

Enfin, Mme le Maire informe l'assemblée que le nouveau bail relatif au Bistrot de Venterol entre la commune et Messieurs COULLET, sera signé en l'étude de Maître Rochette le 28 octobre prochain.

### **3) RACCORDEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT QUARTIER DE LA GARE**

Mme le Maire donne lecture du devis présenté par la DDE : pour la réalisation de l'antenne des eaux usées 126 402 € HT, et pour la mise en place de la canalisation AEP 52878 € HT.

Les devis sont acceptés à l'unanimité.

### **4) DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE MER 2010**

Mme le Maire donne lecture d'une demande de l'école communale qui sollicite une participation de 3000 euros au financement de la classe de mer pour 42 élèves. Compte tenu de la décision du Logement Venterolais de verser le reliquat des comptes à l'école, après complète dissolution de cette association, le conseil municipal décide de compléter cette somme par une subvention de la municipalité pour que l'école obtienne les 3000 euros sollicités.

### **5) STATION DE RELEVAGE DE CHAPELUS**

Madame le Maire demande à Monsieur GOLLE de faire un point rapide sur la demande de subvention.

Lucien GOLLE explique qu'il a assisté à une réunion du Syndicat du Lez, et a vérifié que la demande de subvention sollicitée pour réaliser le changement du poste de relevage de Chapelus a bien été prise en compte par le Comité de rivière. Le syndicat a bien voté l'attribution de la subvention dans son budget, mais sachant que le syndicat rencontre quelques problèmes budgétaires, Lucien GOLLE ne peut confirmer actuellement l'attribution de la subvention à la commune.

### **6) POSE DE CANALISATION ET RECALIBRAGE COMBE DE SAUVE**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de procéder au recalibrage de la canalisation du réseau d'eau quartier combe de sauve. Les entreprises RODARI et BRUN ont été sollicitées, seule l'entreprise BRUN a transmis un devis d'un montant de 45710 € HT

Après délibération, les élus décident de faire réaliser les travaux et acceptent à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise BRUN.

### **7) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Mme le maire souhaite mettre en place le plan communal de sauvegarde (PCS), et informe l'assemblée qu'une réunion d'information a lieu le 10 novembre prochain à Nyons. Elle demande aux conseillers de s'inscrire, et souhaite que ce plan soit élaboré par les conseillers municipaux.

### **8) PROJET DE RENOVATION DES RESEAUX DU VILLAGE**

Dominique JOUVE, chargé du dossier informe les élus qu'une réunion de concertation aura lieu le 30 octobre prochain à 9h30, et qu'il a par ailleurs contacté des entreprises pour obtenir une estimation financière, afin de pouvoir solliciter des subventions.

### **9) MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Mme le Maire rappelle aux élus que suite à des erreurs validées dans le PLU, il est nécessaire d'envisager une modification simplifiée du PLU. Le cabinet CROUZET, contacté pour réaliser la modification, viendra en mairie le 3 novembre.

## **10) ORDURES MENAGERES**

Lucien GOLLE informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion à la CCVE traitant du projet de réaménagement de l'actuelle déchetterie. L'espace disponible est trop petit, un règlement d'accès aux entreprises et particuliers va être mis en place. Ces changements sont prévus fin 2010.

## **11) ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

L'enquête publique va avoir lieu de courant novembre à début décembre. Une fois validé par le conseil municipal, les habitants concernés par le bassin versant du Lez pourront prétendre à des subventions dans le cadre de la réhabilitation de leur installation d'assainissement autonome.

## **12) Compte-rendu de la réunion SPANC/CCVE**

Dominique JOUVE et Denis GALLAND signalent aux membres du conseil les dernières informations relatives aux installations d'assainissement individuelles : les contrôles doivent se terminer en 2012, les installations devraient être réhabilitées pour 2020. Le point nettement positif est que ce ne sont plus les moyens qui comptent mais le résultat. Il semblerait que de nouveaux procédés d'assainissement soient validés par les SPANC à court terme (notamment les roseaux, type les Estangs). Il semble également possible d'avoir un assainissement autonome même sans aucune surface, reprenant le principe de la fosse septique pour schématiser. Une dernière avancée qui pourrait encore intéresser les habitants du Pont de Novézan: il serait peut-être bientôt possible de faire des installations autonomes d'assainissement regroupées à plusieurs particuliers, tout en ayant droit aux subventions (du collectif techniquement parlant, mais de l'individuel car non relié au réseau communal, donc subventionnable).

## **13) DIVERS**

### **- Liste électorales**

Mme le Maire demande aux élus de collaborer avec la secrétaire de mairie pour mettre à jour la liste électorale, suite aux départs de certains habitants depuis 2008.

### **- Budget 2010**

Afin de préparer le budget 2010, Mme le Maire souhaite établir au plus tôt la liste des travaux à prévoir. Une réunion aura lieu le lundi 26 octobre à 18h30. La mise en place de cette liste permettra de solliciter dès maintenant des subventions.

### **- 11 Novembre**

Mme le Maire rappelle aux élus ainsi qu'aux venterolais la cérémonie du 11 novembre, fixée à 11 heures devant la mairie.

### **- Numérotation et dénomination des rues et chemins de la commune**

Dans le cadre du projet de numérotation des voies communales deux devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées pour établir le plan de la commune avec toutes les voies à jour et leur dénomination, ainsi qu'une numérotation prédéfinie. Un premier devis s'élève à

4300 € HT. Une subvention pourrait être sollicitée lors de la dotation cantonale 2010. Dossier à revoir au prochain conseil après réception du second devis.

- **Fuite Pont de Novézan.**

Suite aux travaux réalisés par l'entreprise POTAIN, une canalisation a été abimée entraînant une fuite d'eau conséquente. Les frais de réparation ( personnel, matériel, ..) seront facturés à cette entreprise.

- **Logement venterolais**

Le dossier complet a été envoyé au CALD, chargé de le finaliser et d'obtenir les subventions nécessaires.

Dans l'attente de son feu vert pour démarrer les travaux, le coordonnateur SPS a été choisi, les travaux du cellier ont été réalisés par l'employé municipal.

Le montant total des travaux s'élève à 26 993,36€

Le montant du loyer sera de 369,17€

- **Requête de raccordement au réseau d'eau**

Une demande a été déposée par de nouveaux habitants qui souhaitent se raccorder au réseau d'eau communal. Compte tenu de l'emplacement de leur habitation, la commission eau et assainissement se rendra sur place pour examiner les possibilités.

- **Amendes de police – répartition 2002**

La Préfecture a signalé à Mme le Maire qu'une dotation d'un montant de 500 €, issue de la répartition des amendes de police, n'avait pas été perçue par la commune, mais que l'attribution était toujours possible au vu de réalisation de travaux relatifs aux transports en commun ou à la circulation routière.

Les élus décident de solliciter la dotation en présentant la réalisation de l'abribus à Novézan.

- **Hangar Marcellin**

Au vu de la réponse apportée par Mr DEL ROSSO à la proposition du conseil municipal, le conseil à l'unanimité a décidé de rendre sa proposition caduque. Une information sera insérée dans le prochain bulletin, à l'attention des habitants.

- **Augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien**

Suite à la mise à jour de la fiche de poste et du planning de l'agent d'entretien, chargé du ménage à l'école, la mairie et les salles communales, son temps de travail de 12h30 était trop juste pour effectuer toutes les tâches demandées. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'augmenter son temps de travail de 1h30 par semaine soit 14 heures hebdomadaires à compter du 1er novembre 2009.

- **Source des Grioux**

Courant novembre, Mr ZEBBAR représentant Veolia rencontrera les élus afin de faire une mise au point quant à l'utilisation et la remise en service de la source des Grioux .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.